## Loyers et cautions

Par Floriane49
Bonjour,
Bonjour, Mon propriétaire nous a demandé 2 mois de cautions pour loué sa maison, le deuxième mois à été convenue de le payer en plusieurs fois, aucuns papiers n'a été signé pour le 2eme mois. À ce jour nous avons eu un soucis financiers et n'avons pas pu payer notre loyer. Nous avons appeler le propriétaire pour le prévenir que nous payerons 2 mois de loyers. Il n'a rien dit. Depuis vendredi, il vient nous menacer, nous demander de payer le loyer en retard et de quitter les lieux rapidement. Notons qu'il a insulter mon ami qui est rester neutre. À t'il le droit ? Nous allons payer notre loyer en retard, mais pour ce qui est de la caution nous avons déjà payer la première, pour la deuxième on a commencer à payer 2 mois comme convenu malheureusement c'est dernier temps nous avons beaucoup de soucis. A til le droit de nous demander 2 mois de cautions ? Et de nous expulser sans huissier ?  Merci par avance pour votre réponse.
Par ESP
Bonjour S'agit-il d'un bail vide ou meublé? Le bail vide est pour 3 ans sauf déception et le dépôt de garantie ne doit pas dépasser 1 mois de loyer, hors charges par ailleurs, il ne pourra vous expulser que seulement après avoir obtenu une ordonnance du juge et si vous ne réglez pas après passage de l'huissier.
(Un bailleur qui procède lui-même à l'expulsion d'un locataire indélicat est passible de 3 ans de prison et de 30 000 ? d'amende).
Par Floriane49
Merci tout d'abord pour votre réponse, il s'agit d'une location non meublée. Il est venu aujourd'hui nous ordonner de payer et de partis très vite. Ce à quoi nous lui avons répondu que de toute façon nous allons payer, nous nous sommes excusez de ce retard et que cela ne servais à rien de nous agresser car jusqu'à ce jour les loyers ont été payés et la première caution à déjà été versée. Nous avons même déjà payés 2 mois de la deuxième  Je peut comprendre qu'un locataire qui ne paye pas ses loyers est énervant mais de la à être si odieux
Par ESP
De rien